

10.8/23-002

COTISATION SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DES MEMBRES.
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

QUITTANCE

du 2^e Trimestre
année 182.

*Je soussigné, Trésorier de la Société, reconnois avoir reçu
de M. Bon, ——— Membre de la Société, la
somme de vingt huit francs —, pour le montant de sa
cotisation pendant le deuxième ——— trimestre de
cette année, destinée à être employée conformément à
l'Arrêté de la Société du 22 Janvier 1806.*

Dont quittance à Paris le quinze Juillet 1812

Richard

Vignes des environs de Montargis
renvies par M. Sageret

Il y a des roles bonnes a consulter